



**PRÉSENTATION DE**  
**L'ASSOCIATION SPORTIVE DU**  
**COLLEGE PONT DE LA MAYE**  
**Animée par les professeurs d'EPS**

**Année 2023-2024**

L'Association Sportive propose aux élèves tout au long de l'année des entraînements spécifiques qui débouchent sur des rencontres inter établissements le mercredi après-midi dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

**RENTREE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (AS) :**

**Journée du sport scolaire : MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

Matinée découverte pour les classes de 6<sup>ème</sup> (Activités sportives sous forme d'ateliers découverte et de tournois dans les activités de l'AS (basket-ball, handball, sports de raquette, Raid).

- 8h-10h (6<sup>ème</sup> 2, 6<sup>ème</sup> 6, 6<sup>ème</sup> 7)
- 10h-12h (6<sup>ème</sup> 1, 6<sup>ème</sup> 3, 6<sup>ème</sup> 4, 6<sup>ème</sup> 5)

Après-midi : début des entraînements pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>.

**MODALITES D'INSCRIPTION :**

Les élèves doivent s'inscrire auprès des professeurs d'EPS.

**PIÈCES À FOURNIR :** **(DANS UNE ENVELOPPE avec nom-prénom-classe de l'élève).**

- LA FICHE D'INSCRIPTION, REMPLIE ET SIGNÉE.
- LA FICHE RÈGLEMENT SIGNÉE.
- LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 29 EUROS comprend la cotisation et un T-Shirt de l'AS (arrivage fin septembre) : **à régler par chèque à l'ordre de l'A.S du collège du Pont de la Maye** (noter le nom et la classe de l'élève au dos du chèque).  
Cas particulier : 50 euros pour 2 enfants de la même famille.

**Les élèves licenciés peuvent pratiquer une ou plusieurs activités avec une seule cotisation,** mais les activités doivent être numérotées par priorité (ordre de choix) au cas où les demandes seraient trop nombreuses.

**ASSEMBLEE GÉNÉRALE DE L'AS**

L'assemblée générale se déroulera avant les vacances de la Toussaint (date donnée ultérieurement).

C'est un moment fort de l'association où les licenciés doivent être présents et les parents sont invités. Ce sera l'occasion de présenter le bilan de l'année écoulée, d'élire le bureau directeur de l'association (parents et élèves représentés). Un pot de l'amitié sera offert à cette occasion.

Un coupon-réponse sera distribué aux licenciés pour savoir s'ils assisteront à l'assemblée générale.

## FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

**Il n'y a pas de cantine le mercredi.**

Néanmoins **les élèves pourront manger dans le réfectoire leur REPAS FROID obligatoirement** (pas de micro-ondes en raison des conditions sanitaires actuelles), à 12h, en présence de deux assistants d'éducation. Les élèves s'engagent à manger tous les mercredis au collège.

### POINTS IMPORTANTS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AS :

*(L'intégralité du règlement intérieur est consultable sur le site du collège)*

#### 1- ASSIDUITE/COMMUNICATION :

L'inscription à l'association engage l'élève à participer avec assiduité.

Les élèves doivent prévoir une TENUE DE SPORT ADAPTÉE et une GOURDE nominative.

Les élèves licenciés doivent consulter régulièrement les affichages de l'AS :

- Sur la porte vitrée du hall côté cour

- Sur la porte vitrée côté vestiaires EPS vers module.

Les informations importantes sont également mises **sur le site du collège** et le règlement intérieur de l'AS est consultable sur le site (article sur l'interdiction de l'utilisation du portable).

Toute absence prévue ou non devra être signalée et justifiée au professeur (dans le carnet ou par pronote) ou à la vie scolaire par les parents.

#### 2- RESPONSABILITE ET SURVEILLANCE DES ELEVES

Durant les entraînements ou les compétitions, les élèves sont sous la responsabilité d'un enseignant d'EPS. Cette responsabilité des enseignants s'exerce durant le cadre strict des horaires prévus pour la séance, notés sur le calendrier ou la convocation et affichés sur le panneau d'AS et/ou le site du collège.

La surveillance et la responsabilité des enseignants s'arrête à partir de la fin de la séance d'entraînement ou au retour du déplacement.

Les élèves libérés attendent leurs parents devant le collège (ou le gymnase) ou bien rentrent chez eux par leurs propres moyens.

Un enseignant ne peut être responsable d'un enfant dont les parents n'auraient pas respecté l'horaire de fin de séance pour venir le chercher.

#### 3- INTERDICTION DU TÉLÉPHONE PORTABLE

La loi n° 2018-698 du 3 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire pose le principe de l'interdiction de l'utilisation des téléphones mobiles. Elle prévoit une exception de principe et des exceptions conditionnelles.

**Le téléphone portable est interdit dans le cadre de l'AS dans l'enceinte du collège (pendant le temps du repas, entre 12h et 13h) et à l'extérieur (déplacements en compétition ou sorties).**

*Exceptionnellement, lors de déplacements, le professeur d'EPS pourra autoriser l'élève à utiliser son téléphone portable pour prévenir ses parents ou pour toute autre information urgente.*

*Seul le Professeur d'EPS, dans le cadre pédagogique, pourra prendre des photos.*



**FICHE D'INSCRIPTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE**  
**2023/2024**  
**Collège du Pont de la Maye**

**AUTORISATION PARENTALE :**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (nom et prénom du parent) .....

N° portable : ..... , N° domicile ou autre N° .....

**Adresse mail (OBLIGATOIRE, en lettres capitales)**

...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....

Responsable légal de l'enfant (nom et prénom) .....

classe de ..... Né(e) le.....

►L'autorise à participer avec assiduité aux activités de l'association sportive de son établissement.

**COCHER les activités choisies et NUMÉROTÉ LES CHOIX PAR ORDRE DE PRIORITÉ**  
**(2 créneaux maximum en gym) :**

<b>LUNDI</b>	<input type="checkbox"/> <b><u>GYMNASTIQUE</u></b> Nelson Paillou (Mme GOISNARD)	<input type="checkbox"/> Lundi 12h30-13h25	<input type="checkbox"/> Lundi 15h35-16h30
	<input type="checkbox"/> <b><u>GYMNASTIQUE</u></b> Nelson Paillou(Mme GOISNARD)	<input type="checkbox"/> Mardi 12h30-13h25	
<b>MARDI</b>	<input type="checkbox"/> <b><u>ATELIER « Club Handball »</u></b> Nelson Paillou (partenariat club VHBC/AS collège)	<input type="checkbox"/> Mardi 16h30-17h30	<b>Inscription et informations sur document annexe.</b>
	<input type="checkbox"/> <b><u>BASKET-BALL</u></b> Module Collège (Mme Ducournau)	<input type="checkbox"/> 6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> : Mercredi 13h-14h30	<input type="checkbox"/> 4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup> : Mercredi 14h30-16h
<b>MERCREDI</b>	<input type="checkbox"/> <b><u>HANDBALL</u></b> (Mme Audureau/Mr Barouh)	<input type="checkbox"/> 6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> : Mercredi 13h-14h30	<input type="checkbox"/> 4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup> : Mercredi 14h30-16h
	<input type="checkbox"/> <b><u>RAID/TRAIL</u></b> Espace d'Ornon à côté de la piscine (Mr Barouh)	<input type="checkbox"/> Mercredi 13h30-15h30 <b>Septembre-Octobre et reprise en février-mars</b>	<b>1<sup>er</sup> entraînement le 20/09: départ du collège à 13h pour prendre le bus de ville (avoir 1 carte de transport)</b>
	<input type="checkbox"/> <b><u>NATATION</u></b> Piscine Villenave (Mr Groleau)	<input type="checkbox"/> Mercredi 13h15-15h	<b>OBLIGATION DE SAVOIR NAGER 50M SANS S'ARRÊTER (Vous trouverez le planning précis sur la fiche d'activités).</b>  <b>1<sup>er</sup> entraînement le 20/09 : Rendez-vous au collège à 13H pour départ en bus de ville (avoir 1 carte de transport). Les élèves sont libérés à la sortie de la piscine.</b>

**T.S.V.P**

**En tant que responsable légal :**

- ◆ J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.
- ◆ Je m'engage à signaler toutes les absences au professeur ou à la vie scolaire.
- ◆ Je certifie avoir pris connaissance avec mon enfant des points importants du règlement intérieur de l'AS présentés dans la fiche de présentation de l'AS consultable sur le site du collège à l'onglet Association sportive Informations Générales.
- ◆ Je certifie que mon enfant est assuré :  
Compagnie d'assurance : ..... N° contrat : .....

**INFORMATIONS SUR LA SANTE DE VOTRE ENFANT :**

- ◆ Votre enfant suit-il un traitement médical particulier dont nous devrions avoir connaissance ?  OUI  
 NON

Si oui, lequel : .....

- ◆ Votre enfant a-t-il un problème quand il pratique une activité physique ?  
 OUI  NON

Si oui, lequel : .....PAI  OUI  NON

**DROIT A L'IMAGE :**

Autorisez-vous le professeur d'EPS à prendre en photo votre enfant lors des manifestations sportives ; les photos pourront être utilisées pour le panneau d'information de l'AS au collège, pour le diaporama lors de l'assemblée générale de l'AS, et sur le site du collège à la rubrique de l'AS) ?

OUI  NON

**REPAS DU MERCREDI :**

Mon enfant s'engage à manger au collège son repas froid tous les mercredis :

OUI  NON

**ENGAGEMENT DE VOTRE ENFANT :**

Mon enfant s'engage à respecter ses devoirs de licencié de l'Association Sportive présentés dans le règlement intérieur à savoir :

- Respect de l'autre
- Respect des installations/matériel
- Respect de l'éthique sportive/fair play
- Assiduité

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL :